

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

19 janvier 2024

Objet de la délibération

**Modification de la
délibération D2023-076 du
17.11.2023 agents recenseurs**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. BOUREL, Mme GOBET (pouvoir à M. PARCINEAU), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Suite à de nouvelles instructions transmises par l'INSEE dans le cadre du prochain recensement et notamment par rapport aux districts, il convient de modifier le paragraphe situé en dernière page comme suit:

« DECIDE de verser, pour les « 3 » 4 districts hors centre-ville, un forfait de 50 euros brut pour les frais de transport ».

Considérant l'avis favorable du CST réuni le 19 janvier 2024
Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines réunie le 23 janvier 2024

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

➤ **MODIFIE** la délibération dans les conditions précitées.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

